

# Bulletin de Vote AG Pirate 2014

## Motions liées aux activités du Parti Pirate

| N°       | Titre               | Oui | Non | Non à revoir |
|----------|---------------------|-----|-----|--------------|
| <b>A</b> | Rapport moral       |     |     |              |
| <b>B</b> | Rapport financier   |     |     |              |
| <b>C</b> | Budget              |     |     |              |
| <b>D</b> | Texte d'orientation |     |     |              |

## Programme

| N°        | Titre   | Introduction    | Oui | Non | Non à revoir |
|-----------|---|-----------------|-----|-----|--------------|
| <b>22</b> | Équilibre alimentaire   | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>23</b> | Protection des lanceurs d'alerte  | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>24</b> | Bulletin de vote unique   | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>25</b> | Pacte du logiciel libre   | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>26</b> | Intégration dans le programme du scénario Négawatt                        | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>27</b> | Orientation de la politique économique, monétaire et économique-monétaire | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>28</b> | Revenu de base  | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>29</b> | Promouvoir une politique d'immigration active                             | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |
| <b>30</b> | Instaurer un cadastre des loyers d'habitation et encadrer les évolutions  | Au programme    |     |     |              |
|           |   | Aux compatibles |     |     |              |

## Amendements Statuts et RI

| N° | Titre   | Oui | Non | Non à revoir |
|----|---|-----|-----|--------------|
| 1  | Dispositions et règles statutaires pour la charte graphique                                   |     |     |              |
| 2  | Validation des motions de la CN sur le Logotype et sa charte graphique                        |     |     |              |
| 3  | Section Locale des sans Section Locale  |     |     |              |
| 4  | Assemblée Générale Décentralisée pour les AGO   |     |     |              |
| 5  | Suppression de la notion de membre passif   |     |     |              |
| 6  | Correction Point 10 de la charte des principes  |     |     |              |
| 7  | AGO que pour les statuts – RI, etc et AGE que pour le programme                               |     |     |              |
| 8  | Nomenclature programme Ban Immi Secu  |     |     |              |
| 9  | Droit de vote des sections internes en CN   |     |     |              |
| 10 | Motion correction d'erreurs orthographiques ou grammaticales                                  |     |     |              |
| 11 | Révocation simplifiée d'un membre du bureau national  |     |     |              |
| 12 | Droit de sollicitation opposable aux instances internes                                       |     |     |              |
| 13 | Suppression du parrainage   |     |     |              |
| 14 | Possibilité d'ester en justice (toiletage du RI)  |     |     |              |
| 15 | Réécriture de la procédure d'exclusion (toiletage du RI)                                      |     |     |              |
| 16 | Modification de l'article 12.1 des statuts relatif à composition de la commission de contrôle |     |     |              |
| 17 | Saisie de la Codec  |     |     |              |
| 18 | Refonte de l'article 18.1 du RI   |     |     |              |
| 19 | Modification de l'article 3 « Cotisation et dons » sur la durée de validité des adhésions     |     |     |              |
| 20 | Structuration de l'équipe internationale  |     |     |              |
| 21 | Programme unifié  |     |     |              |

**Pour tous :** Vous devez présenter **une pièce d'identité** lors du vote ou joindre une photocopie pour les procurations et vote par correspondance.

**Pour les procurations et les votes par correspondance :** La date limite de réception des bulletins par la poste est le vendredi 28 novembre. Seul le courrier arrivé au plus tard à cette date sera pris en compte, les membres doivent donc envoyer leurs bulletins suffisamment à l'avance, au plus tard **le mardi 25 novembre** ou le remettre en main propre lors de l'assemblée.

**Parti Pirate AG 2014  
21 Place de la République  
75003 Paris**

## Présentation du Bulletin de vote

### Vote des Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, et Programme

Après avoir pris connaissance des projets de résolution, des rapports et des différents amendements et mesures proposés en annexe par la Coordination Nationale, cochez pour chaque motion le choix de votre vote.

Les titres de chaque amendement sont ceux fournis par les auteurs et ne reflètent pas forcément fidèlement leur nature.

Pour chaque proposition, vous pouvez cocher une des quatre cases. Les votes possibles sont les suivants :

- **OUI** : Approuver la proposition ;
- **NON** : Rejeter la proposition ;
- **NON - À REVOIR** : Rejeter la proposition en demandant son amélioration
- **Abstention** (aucune case cochée) : Ne pas prendre part au vote.
- **Nul** (tous les autres cas : rayure, plusieurs cases cochées, etc.) : Même effet qu'une abstention.

Les votes *OUI / NON / À REVOIR* sont considérés comme des suffrages exprimés.

On comptabilise et annonce le résultat après avoir compté les votes. La proposition est adoptée si le nombre de *OUI* par rapport au total des suffrages exprimés (*OUI / NON / À REVOIR*) est strictement supérieur à la moitié, ou supérieur ou égal au seuil dans le cas d'un vote à majorité qualifiée.

Le seuil est de 2 tiers (soit 66,66%) pour les mesures du Programme (hors mesures compatibles), et de la moitié (50%) pour les autres motions (Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, mesures compatibles avec le Programme...).

Les propositions pour le Programme sont votées en deux temps :

- Si le nombre de *OUI* pour l'entrée au Programme est supérieur ou égal à la majorité qualifiée (actuellement de 66%) du total des votes *OUI*, *NON* et *À REVOIR*, alors la mesure devient une mesure du Programme proprement dit, que le Parti Pirate et tous ses candidats défendront.
- Sinon, si le nombre de *OUI* pour l'ajout aux mesures compatibles est strictement supérieur à la moitié (50%) du total des votes *OUI*, *NON* et *À REVOIR*, alors la mesure devient une mesure compatible avec le Programme, que les candidats du Parti Pirate pourront présenter comme ayant reçu l'approbation d'une majorité des membres, mais ne seront pas obligés de défendre s'ils ne le souhaitent pas.

Vous devez donc voter deux fois pour chacune des propositions : une fois pour son entrée au programme, et une seconde fois pour son ajout aux mesures compatibles.

# Mode d'emploi du formulaire de vote

Ce formulaire de vote est destiné à être utilisé pour l'Assemblée Générale du Parti Pirate qui se tiendra le dimanche 30 novembre

**Attention : Le formulaire de vote doit être imprimé en pleine page pour faciliter le dépouillement et garantir l'anonymat du vote.**

Si vous ne pouvez être présent au moment du vote, vous pouvez malgré tout voter grâce au présent formulaire. Ce formulaire comprend deux parties : une **procuration** et le **bulletin** lui-même. L'ordre du jour et les documents nécessaires au vote sont communiqués dans des documents séparés fournis avec.

Les scrutins se feront en plusieurs étapes. Il y a deux types de votes : des motions de l'Assemblée générale (résolutions, approbations...) qui seront soumis au vote à main levée (en fonction du temps restant), et de l'autre des votes à bulletin secret (amendements, programme). **Chacun de ces votes pourra faire l'objet d'un vote par correspondance ou d'une procuration** donnée à un membre actif présent, dans la limite de trois procurations par présent, **ou d'un vote direct** si le membre actif est présent.

Pour le vote par correspondance : le bulletin devra être envoyé plié en 4 dans une enveloppe scellée insérée dans la seconde enveloppe (enveloppe intérieure). Pour des raisons liées à l'expression des membres présents, il est possible que certaines motions prévues initialement en vote à main levée se déroulent à bulletin secret pour les membres présents, sans que cela n'empêche les votes par correspondance d'être pris en compte.

Pour les procurations : si le membre actif désire donner procuration à un membre actif présent, la procuration doit être placée directement dans la première enveloppe (enveloppe extérieure et pas intérieure).

La première enveloppe (enveloppe extérieure) devra être envoyée à :

**Parti Pirate AG 2014**  
**21 Place de la République**  
**75003 Paris**

La date limite de réception des bulletins est le vendredi 28 novembre. Seul le courrier arrivé au plus tard à cette date sera pris en compte, les membres doivent donc envoyer leurs bulletins suffisamment à l'avance, au plus tard le **mardi 25 novembre 23h59 (le cachet de la Poste faisant foi)** ou le remettre en main propre lors de l'assemblée.

La Commission de Contrôle (CODEC) temporaire se chargera d'ouvrir les enveloppes au moment de l'Assemblée générale et de garantir l'anonymat. Les votes à bulletin non secrets (motions) se feront à main levée pour les présents, et les membres dotés de procurations se manifesteront pour qu'elles soient comptabilisées. Les autres votes et les élections (CODEC) se feront par insertion dans une urne des bulletins pliés en 4 des votes par correspondance, des membres présents, et des membres représentés. Une signature des présents sur la feuille d'émargement et la **présentation d'une pièce d'identité** seront nécessaires pour participer à chacun des deux types de scrutins.

Un seul vote par personne est autorisé.

- Pour voter par correspondance : remplissez les feuillets du **bulletin** sans rature ni marque distinctive, puis glissez les pliés en 4 dans une première enveloppe (l'enveloppe intérieure) dépourvue de marque distinctive, et envoyez celle-ci avec l'**attestation** dûment remplie, datée et signée, à l'adresse ci-dessus dans une seconde enveloppe (l'enveloppe extérieure).
- Pour donner procuration : n'oubliez pas de remplir l'**attestation** en donnant pouvoir de voter à votre place à un autre adhérent, et de la glisser dans l'enveloppe extérieure.

Dans les deux cas, joignez une **photocopie de pièce d'identité** avec l'attestation ou la procuration, aux fins de vérification interne. Indiquez aussi votre prénom, nom, numéro d'adhérent et pseudo au dos de l'enveloppe d'envoi, pour notre pointage avant Assemblée générale.

Le courrier ne sera relevé que le dernier jour, il n'y a pas de possibilité de confirmer que votre courrier est reçu avant l'Assemblée générale.

Les enveloppes ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée générale devant les adhérents. Les justificatifs d'identité seront détruits juste après l'Assemblée générale ; les formulaires de vote seront conservés trois mois par la CODEC pour une éventuelle vérification.

Ce mode d'emploi est conforme au Règlement Intérieur (§11.4) et accompagne les bulletins de vote envoyés par E-mail à chaque adhérent, dont une copie est disponible sur le web à l'adresse : [http://wiki.partipirate.org/wiki/Fichier:AGD2014\\_bulletin\\_de\\_vote.pdf](http://wiki.partipirate.org/wiki/Fichier:AGD2014_bulletin_de_vote.pdf).

PS : Pour ceux qui viennent - SVP apportez avec vous une copie de votre bulletin de vote imprimé, ainsi que les annexes si vous pensez que vous en aurez besoin. **N'oubliez pas votre pièce d'identité.**

# Procuration de Vote - AG Pirate 2014

Je soussigné-e

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Pseudo (facultatif) :** \_\_\_\_\_

**Adresse e-mail :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

**Observations éventuelles :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Donne procuration à : \_\_\_\_\_

(Prénom Nom)

Si la personne qui doit me représenter n'est pas présente lors de l'AG, je souhaite déléguer

ma procuration à : \_\_\_\_\_

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du Parti Pirate **le 30 novembre 2014**.

**Important :** Il faut que le mandataire et le votant soit sur la même liste d'émargement, si ce n'est pas le cas, au votant/mandataire de se signaler à l'avance pour qu'il apparaisse sur la liste avec son mandant

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :